



Communauté d'Agglomération Plaines et Forêts d'Yveline (PFY) (Siren : 247800600)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Rambouillet
Arrondissement	Rambouillet
Département	Yvelines
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/12/2003
Date d'effet	12/12/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. JEAN-FREDERIC POISSON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue de Cutesson -ZA du Bel Air
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	78125 GAZERAN
Téléphone	01 .3 4. 57 .2 0. 61
Fax	01 .3 4. 84 .0 1. 57
Courriel	accueil@pfy.fr
Site internet	www.pfy.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	57 813
-----------------------------	--------

Densité moyenne 126,77

Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
78	Auffargis (217800309)	2 040
78	Bonnelles (217800879)	1 977
78	Bullion (217801208)	2 013
78	Cernay-la-Ville (217801281)	1 684
78	Clairefontaine-en-Yvelines (217801646)	910
78	Emancé (217802099)	891
78	Gambaiseuil (217802644)	71
78	Gazeran (217802693)	1 297
78	Hermeray (217803071)	977
78	La Boissière-Ecole (217800770)	869
78	La Celle-les-Bordes (217801257)	924
78	Longvilliers (217803493)	512
78	Mittainville (217804079)	613
78	Orcemont (217804640)	861
78	Orphin (217804707)	932
78	Poigny-la-Forêt (217804970)	1 011
78	Ponthévrard (217804996)	617
78	Raizeux (217805167)	907
78	Rambouillet (217805175)	26 595
78	Rochefort-en-Yvelines (217805225)	950
78	Saint-Arnoult-en-Yvelines (217805373)	6 271
78	Saint-Hilarion (217805571)	915
78	Saint-Léger-en-Yvelines (217805621)	1 518
78	Sonchamp (217806017)	1 656
78	Vieille-Eglise-en-Yvelines (217806553)	802

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz
<i>Concession des réseaux électriques (ex carte SIRR) pour les communes de moins de 5 000 habitants. >Enfouissement des lignes >Distribution d'électricité sur la voirie communautaire >Reprise de la carte électricité jusque là dévolue au SIRR</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>Création du service public d'assainissement non collectif tant pour le contrôle des installations que pour leur entretien.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Transfert de la charge de l'élimination et de la valorisation des déchets des ménages et assimilés aux syndicats déjà attributaires de compétence : le SIEED à Garancières pour la commune de Mittainville et le SICTOM de Rambouillet pour les autres communes.

- Autres actions environnementales

En matière d'environnement : >Le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux, protection et gestion patrimoniales, des espaces verts, des paysages et plus généralement du cadre de vie >L'intérêt communautaire se limite aux actions prises en compte dans le cadre du contrat de territoire ou tout dispositif contractuel signé avec le conseil régional ou avec le conseil général. En matière de développement durable : >Actions d'intérêt communautaire en faveur des activités agricoles, du tourisme vert et du développement durable (aides aux particuliers pour l'implantation de dispositifs d'économie des ressources naturelles et de l'utilisation des énergies renouvelables. Aide à l'agriculture raisonnée dans le cadre de contrats d'objectifs). Les actions de la CCPFY en la matière consistent dans : L'élaboration et la mise en oeuvre du Plan Climat Energie Territorial L'élaboration et la mise en oeuvre de l'Agenda 21 ayant une dimension environnementale ou de développement durable ou de mobilité durable La promotion de la préservation de l'environnement ou du développement durable L'action de la CCPFY consiste dans: L'aide apportée aux particuliers pour l'implantation de dispositifs récupérateurs d'eaux de pluie.

Sanitaires et social

- Action sociale

>Action d'intérêt communautaire dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées et des personnes handicapées ou dépendantes (service d'aide à la personne âgée (aide à domicile), centre de loisirs sans hébergement à compter du 1er septembre 2007, CIAS et toute étude relative aux besoins d'équipement ou de service couvrant les populations vivant sur le territoire). Remplacée par: l'action générationnelle d'intérêt communautaire concerne: l'aide à la personne à domicile: maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus ou des personnes handicapées. Cette mission est exercée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) La petite enfance: micro-crèche publiques telles que définies par l'article R2324-47 du Code de la Santé Publique. Cette mission consiste dans la construction, la réhabilitation, l'aménagement et l'entretien des bâtiments nécessaires à l'exercice de la compétence. La supervision de la gestion de ces micro-crèches et le suivi de la délégation de service public seront effectués auprès du CIAS

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

>Mise ne place de moyens, en zone gendarmerie, en vue de prévenir ou de sanctionner les infractions liées à l'environnement et au bon voisinage. >Un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance peut être mise en place. La communauté contribuera à la mise en oeuvre de ses orientations.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

superficie supérieure à 2 hectares

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

En matière de maintien, développement, valorisation des activités économiques, l'intérêt communautaire comprend les activités économiques, agricoles, les activités économiques de proximité et du commerce de centre ville (sauf à Rambouillet) à l'exception des opérations de création de commerces multiservices. L'intérêt communautaire porte également sur l'information et de promotion du territoire. >Action en faveur des activités agricoles, du tourisme vert et du développement durable

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

la piscine des Fontaines de Rambouillet, les aires multisports créées et construites par la CCPFY.

- Activités culturelles ou socioculturelles

> Mise en place d'actions culturelles et artistiques en complément de celles des communes. > Enseignement des arts et financement des structures qui y sont totalement associées à compter du 1er janvier 2007 (conservatoires ou écoles de musique). > Bibliothèque en milieu rural (compétence exercée par le biais de conventions de gestion).

- Activités sportives

> Ecole des sports.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

En matière de ZAC et de ZAD et d'opération d'aménagement à dominante économique, l'intérêt communautaire est défini par une superficie supérieure à 2 hectares. En matière de ZAC l'intérêt communautaire n'existe que pour des opérations à dominante économique. Aménagements liés à la mutation du territoire communautaire tant en ce qui concerne les réseaux que les voiries, valorisation des espaces naturels et/ou historiques.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

> Routes actuelles ou à venir dont l'usage principal est lié aux activités économiques qu'elles desservent directement.

> Routes qui desservent des équipements créés ou gérés dans le cadre communautaire > Sont exclues les routes ayant un statut national ou départemental et celles se trouvant en agglomération > L'emprise de la voirie d'intérêt communautaire est la section allant de l'une à l'autre des extrémités extérieures des fossés ou des canalisations des eaux de ruissellement dès lors que celles-ci proviennent directement de la voirie concernée.

Développement touristique

- Tourisme

> Activités relatives au tourisme rural > En matière de tourisme vert, promotion de celui-ci et financement des équipements nécessaires au renforcement de l'attractivité du territoire (circulations douces et/ou vertes, gîtes ruraux, parcs de loisirs)

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

Mise en place d'aides complémentaires aux communes pour les opérations -> de développement de l'offre locative en milieu rural -> de construction ou d'implantation de logements intermédiaires

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Mise en place d'aides complémentaires à l'adaptation des logements des personnes de plus de 75 ans, des handicapés et des personnes à mobilité réduite

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Mise en place d'aides complémentaires à l'adaptation des logements anciens

Infrastructures

- Eclairage public

Eclairage public des installations et équipements communautaires

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Accès aux NTIC des entreprises et des particuliers

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Accueil et stationnement des gens du voyage à l'intérieur du périmètre communautaire (toute aire du périmètre inscrite au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, tant pour son fonctionnement que pour son investissement).

- Autres

La communauté peut agir (sur la demande de la commune) pour le compte de tiers dont les communes membres (hors intérêt communautaire) à la condition de facturer au tiers le coût total des actions menées par la communauté pour son compte.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
78	SYNDICAT MIXTE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU SCOT SUD YVELINES (SMESY) (200002020)	SM fermé	46 361
78	SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (257825646)	SM fermé	998 677
78	S I DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE RAMBOUILLET (SICTOM) (257801290)	SM fermé	140 716
78	S MIXTE INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (SIRR) (257825638)	SM fermé	151 093
78	SIVOM DE LA REGION DE CHEVREUSE (247800477)	SM fermé	29 705

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)